



INFO CSE extra et Fonctionnement des Commissions du CSE d'Issoire

Issoire, le 08 Janvier 2021.

Le règlement intérieur du comité social et économique du 01 Octobre 2019 est signé par la direction et le secrétaire du CSE, après avoir été négocié par l'ensemble des organisations syndicales. Il est très précis sur le fonctionnement des commissions et les décisions à prendre en CSE suite aux orientations des commissions.

Les commissions du comité social et économique, les 5 légales et les 8 supplémentaires sont composées d'élu.es titulaires et suppléant.es du CSE et de salarié.es de l'usine du CSE. **Donc tous les syndicats sont représentés dans les commissions du CSE ainsi que le personnel non élu de l'usine.**

Article 8. Obligations de diverses activités du CSE : les responsables des diverses activités (présidents des commissions et présidents des diverses activités dotées de la personnalité civile) sont tenus de présenter au comité, un bilan de l'année écoulée de leurs activités, au plus tard le 31 janvier.

De même ces responsables sont tenus de présenter un budget prévisionnel pour l'année à venir, entre le 1^{er} Janvier et fin Février.

En fonction des réalités issues du présent article, le trésorier établit un budget prévisionnel global en collaboration avec la Commission de contrôle financier pour être présenté, pour délibération, au Comité au plus tard en réunion ordinaire du CSE du mois de mars. **Donc les commissions et les présidents de celles-ci présentent un budget prévisionnel en début d'année, le trésorier en collaboration avec la Commission de contrôle financier (organisations syndicales + direction) présente un budget prévisionnel pour délibération au CSE de mars.**

Article 26. Les votes : les décisions du comité sont prises à la majorité absolue (50% des voix + 1 voix) des membres présent.es ayant voix délibérative pour les décisions relatives aux œuvres sociales. Les décisions et orientations des commissions sont validées par vote au CSE sur la base des informations transmises par les commissions. **Donc depuis notre gestion, les commissions prennent des décisions et orientations qui sont votées en CSE, ça s'appelle la démocratie.**

Nous avons pris des engagements avec le personnel dans notre campagne électorale 2018. La forte baisse des dotations des œuvres sociales pour 2020/2021 et les prochaines années suite au COVID, nous obligeront à faire des choix qui ne feront pas que des heureux, mais nous devons être responsables avec l'argent des salariés.

Au CSE extra du 07 Janvier 2021, suite à la réunion des commissions colonies de vacances et loisirs vacances en préambule du CSE, nous avons fait valider les orientations suivantes de la commission loisirs vacances et de la commission colonies :

1. Mobile-homes augmentation de 40€ des locations hors et mi saisons :
- **Pour : 9CGT Contre : 7 FO et 5 CFE-CGC**
2. Mobile-homes mise en place de tranche en pleine saison sauf pour les petits salaires :
- **Pour : 9CGT Contre : 7 FO et 5 CFE-CGC**
3. Retour des chèques vacances à 300€ comme en 2014 et baisse de la participation des salarié.es de 35€ :
- **Pour : 9CGT et 5 CFE-CGC Contre : 7 FO**
4. Passage de certains séjours hiver de 7 jours à 6 jours pour maintenir des colonies de qualité tout en faisant des économies :
- **Pour : 9CGT et 5 CFE-CGC Contre : 7 FO**

Le syndicat de l'encadrement la CFE-CGC conteste la mise en place de tranches sur les locations, en période de COVID **les plus forts salaires ne seraient-il pas solidaires des plus petits ?**

Plus étonnante la position de FO, le syndicat qui est à l'origine de la mise en place sans vote en CE de tranches sur les chèques-vacances, refuse aujourd'hui la mise en place de tranches sur les locations des mobile-homes, très étrange, pour ne pas dire complètement incohérent. La CGT respectera ces deux choix, mais il va bien falloir faire avec la baisse des dotations des économies. En cas de bonnes nouvelles sur la dotation, nous nous engageons à la CGT à revoir la participation du CSE aux chèques vacances.

Pour construire le budget prévisionnel 2021, nous attendons des propositions des deux autres organisations syndicales. Propositions qui devront intégrer le vote du CSE extra et la baisse de la dotation en 2021, dotation qui devrait se situer entre 650 000€ et 700 000€, soit une baisse de plus de 400 000€ par rapport à 2019.

Elles devront également intégrer la baisse de la masse salariale au-delà de 2021, avec la baisse annoncée des effectifs à 1300 salarié.es en 2023 (départs des anciens + PSE déguisé + baisse des forfaits et autres).

Cette baisse amènera mathématiquement la masse salariale du site aux alentours de **54M€ pour 64M€ en 2019, donc des dotations futures hors pandémie de 966 000€ pour 1 114 123€ en 2019 (soit – 148 000€).** Pour information, la dotation des œuvres sociales d'Issoire est de 1,79% de la masse salariale de l'usine.

Vous l'aurez compris, plus la masse salariale baisse plus la dotation des œuvres sociales baisse. Plus les effectifs baissent, plus la masse salariale baisse d'autant plus quand les plus âgés partent.

Sans embauche, sans effort de la direction sur les dotations et avec des miettes d'augmentations générales comme celle qui arrive pour 2021 (30 centimes par jour), nous ne sommes pas prêts de faire remonter la masse salariale du site.